



Circulaire n° 4756 du 04/03/2014

Formation initiale des directeurs – Volet propre à l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel <input type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : tous	<ul style="list-style-type: none">- Aux Chefs des établissements d’enseignement obligatoire et de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Directeurs des Centres de dépaysement et de plein air ;- Au Directeur du Centre d’autoformation et de formation continuée de l’enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l’enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Directeurs des internats autonomes de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> A partir du <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Date limite <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Formations, Directeurs	

Signataire

Ministre / Julien NICAISE, Directeur général
Administration : Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la
 Fédération Wallonie-Bruxelles

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Ilham CHOUGRANI	02/413.33.72	ilham.chougrani@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Nicolas LIJNEN	02/413.31.84	nicolas.lijnen@cfwb.be

Objet : Organisation de la formation initiale des directeurs – Volet propre à l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Par la présente, je souhaite attirer l'attention des membres du personnel sur la possibilité qui leur est offerte de participer à des formations à la fonction de directeur leur permettant d'obtenir le brevet de chef d'établissement.

Dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les formations à la fonction de directeur comportent deux volets : un volet commun à l'ensemble des réseaux d'enseignement qui s'articule autour de 3 modules distincts (relationnel, administratif et pédagogique) de 30 heures chacun, et un volet propre l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui comprend deux modules (administratif et pédagogique) de 30 heures chacun également.

Lesdites formations sont ouvertes à l'ensemble des membres du personnel qui répondent aux conditions reprises ci-dessous.

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire (article 8 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection), il convient :

- 1° d'être membre du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation ou du personnel paramédical ;
- 2° d'être nommé à titre définitif dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une fonction donnant accès à une fonction de sélection ou de promotion ;
- 3° d'être porteur d'un titre requis pour l'exercice d'une fonction donnant accès à la fonction de promotion ou de sélection considérée ;
- 4° d'être porteur du titre spécifique lorsqu'il est exigé pour la fonction de promotion considérée ;
- 5° d'exercer une fonction comprenant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes ;
- 6° de compter une ancienneté de service et une ancienneté de fonction de six ans chacune ;
- 7° de ne pas avoir encouru une peine disciplinaire au cours des cinq années précédentes ;
- 8° d'avoir reçu au moins la mention «bon» au dernier bulletin de signalement.

Pour ce qui est de l'enseignement de promotion sociale (article 97 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant), il convient :

- 1° d'être titulaire, à titre définitif, dans l'enseignement de l'Etat (lire aujourd'hui : « la Fédération Wallonie-Bruxelles »), de l'une des fonctions de recrutement ou de sélection suivantes :
 - Professeur de cours généraux, de cours spéciaux ou techniques ;
 - Professeur de psychologie, de pédagogie ou de méthodologie ;
 - Chef d'atelier ;
 - Sous-directeur ;
- 2° d'exercer une fonction équivalente à au moins une demi-charge en fonction principale ;
- 3° de compter une ancienneté de service de 1800 jours au moins ;
- 4° de compter une ancienneté de fonction de 1800 jours au moins ;
- 5° d'être porteur du titre requis pour la fonction visée au 1° ci-dessus ;
- 6° d'avoir reçu au moins la mention "bon" au dernier bulletin de signalement.
- 7° d'être porteur du titre spécifique lorsqu'il est exigé pour la fonction de promotion considérée.

Des formations à la fonction de directeur du **volet propre à l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles** seront organisées essentiellement les mercredis et les samedis entre la fin du mois d'avril et le 20 juin 2014. En vue d'assurer la meilleure organisation possible de ces formations, mes services désirent évaluer le nombre de candidats souhaitant y participer.

A cette fin, je saurai gré à tous les membres du personnel intéressés de manifester leur volonté de participer aux formations en renvoyant le formulaire en annexe pour le 22 mars au plus tard, à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles
44, Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles
Bureau 3^E 353**

J'attire toutefois l'attention des membres du personnel sur le fait que le renvoi de ce document n'équivaut pas à une inscription.

L'inscription aux formations suppose l'introduction préalable d'une demande de participation sur le site de l'Institut de la Formation en cours de Carrière (<http://www.ifc.cfwb.be/>). J'invite les membres du personnel n'ayant pas encore accompli cette démarche et qui souhaitent participer aux formations du **volet propre à l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**, à introduire cette demande dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, j'invite également tous les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant suivi les formations à la fonction de directeur à me faire parvenir les attestations de réussite obtenues dans le cadre de ces formations et qui n'auraient pas encore été transmises à mes services.

Sont visées toutes les attestations obtenues tant dans le cadre des formations propres au réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles que celles qui ont été délivrées au terme des formations communes à l'ensemble des réseaux d'enseignement organisées par l'I.F.C.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme CHOUGRANI Ilham (02/413.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be) ou de M. LIJNEN Nicolas (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres de votre personnel susceptibles d'être intéressés par les formations précitées.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Julien NICAISE
Directeur général

**FORMATION DES DIRECTEURS - VOLET PROPRE A L'ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LA
FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES**

Madame CHOUGRANI Ilham
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général des statuts et de la carrière
Direction de la Carrière
Bureau 3^E325
Bd Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Le/La soussigné(e),..... nommée dans la fonction
de recrutement de..... dans l'enseignement
fondamental / secondaire / de promotion sociale¹ vous informe de son intention de participer aux
formations à la fonction de directeur du **volet propre à l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles** qui débiteront au cours du premier semestre de l'année civile 2013-2014.

Signature et date

¹ Barrer les mentions inutiles